

Saint-André-Des-Eaux



1^{er} Marathon - 1981



Les P'tites Olympiades



L'éditorial du maire

Andréennes, Andréens

Le 15 février dernier se terminait le dernier recensement de la population, réalisé à la demande de l'Insee dans la commune par Karine Mauffrais. La population passe de 254 à **325 habitants**, soit 71 habitants de plus par rapport au dernier recensement, on peut dire que notre population a quasiment augmenté de 30 %. Ce qui est une bonne chose en ces temps de restriction budgétaire, où les dotations aux communes dépendent entre autre du nombre d'habitants.

Comme si cela ne suffisait pas, la nouvelle majorité départementale a confirmé la suppression, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la Dotation départementale de solidarité communale (DDSC) soit **2 494€**, que nous devons économiser sur les dépenses de la commune.

Suite aux 3 accidents consécutifs au carrefour dit "du pont du Besso", qui n'ont heureusement pas fait de victime, les services du département ont été très réactifs à notre demande de sécurisation du carrefour. Je les remercie pour leur grande efficacité.

Les "juilletistes" sont repartis, les "aoûtistes" sont ou vont arriver et retrouver leur famille et amis dans notre belle région tout en profitant de notre base de loisirs.

La fête communale est passée avec une très belle édition et un beau plateau de coureurs.

Je me réjouis également du succès des petites premières olympiades organisées en mai dernier par nos conseillères municipales **Céline** et **Mathilde**, qui sans nul doute seront reconduites en 2016.

Le 11^{ème} festival des Papillonades, fidèle à son habitude, à encore une fois émerveillé petits et grands.

Dans les 6 prochains mois nous lancerons la rénovation de l'ancienne mairie, les archives étant déménagées au dessus de la nouvelle mairie, nous commencerons les travaux dès que possible.

Le dispositif argent de poche a été mis en place sur notre commune, cela consiste à embaucher les jeunes de la commune à raison de 3h maximum par jour pour des petits travaux sur la commune : arrosage de fleurs, ramassage de la tonte de la pelouse, balayage des trottoirs, nettoyage, archivage, etc. Si le retour est satisfaisant nous renouvelerons l'opération durant les différentes périodes de vacances scolaires à venir.

La réflexion sur la mutualisation / communes nouvelles avec Saint-Judoce et Évran se poursuivra en septembre, le conseil municipal décidera alors des suites à donner à cette réflexion.

Le festival des Arts Sonnés aura lieu les 18 et 19 septembre prochain avec Philippe Doyen et son équipe, la programmation étant callée nous aurons "tout le bonheur du monde" à accueillir Sinsémilia (elle était facile) ainsi que les autres groupes et artistes.

Je terminerai par vous remercier de la confiance que vous m'accordez. Même si cela à été insuffisant pour remporter le scrutin départementale. Le score obtenu par Martine BUGEAUD et moi même lors des élections Départementales, à Saint-André des Eaux (**79,75%**), m'a été droit au cœur, cela me conforte et m'oblige encore plus, aujourd'hui et demain à œuvrer pour le bien de Saint-André des Eaux.

Jean-Louis NOGUES
Maire de Saint-André-des-Eaux

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2015

Étaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Christian BESSAA, Jean-Philippe RENAULT, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Mathilde LE BRETON, Sylvie MICHEL, Céline MORANT, Philippe NEUVEU.

Désignation de référents pour la gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Dans le cadre de l'élaboration d'un éventuel Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Dinan Communauté souhaite créer un comité de pilotage afin d'échanger et valider un cahier des charges. Composé de 2 référents par commune, le conseil Municipal **DESIGNE** à l'unanimité : Yannick FEUDE et Christian BESSAA. Ils auront pour responsabilité :

- La communication des informations et de l'évolution de l'élaboration du PLUi auprès du Conseil Municipal ;
- La remontée des remarques ou propositions du Conseil Municipal vers le comité de pilotage ;
- Une présence assidue aux réunions de travail.

Alimentation électrique d'une parcelle située en zone agricole.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de raccordement au réseau électrique afin d'alimenter une cabane de pêcheur située au lieu-dit La Sablière du Bois Da Ba. La parcelle est située en zone agricole et dans un périmètre de zone inondable. Pour réaliser l'opération, la pose d'un réseau souterrain serait nécessaire avec un câblage aluminium sur 410 mètres. Le coût de ces travaux serait intégralement à la charge du propriétaire.

Le conseil municipal, **REFUSE** à 10 voix et 1 abstention l'acheminement du réseau électrique vers ladite cabane de pêcheur.

Nomination d'un prestataire pour la vérification de la protection incendie

Actuellement, c'est la société R2S et sa filiale R2S SSi qui sont en charge du contrôle des systèmes de protections et extincteurs pour un coût annuel de 387,20€ TTC. Monsieur RENAULT précise que la société facture chaque déplacement (2 pour l'année 2014).

Un devis a été établi par la société Emeraude Sécurité domiciliée à GUIPEL pour les mêmes prestations. Le tarif, incluant un abonnement de 3 ans déplacements illimités, est de 245,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis d'Emeraude Sécurité pour un montant de 245,40 € TTC ;
- **RESILIE** le contrat passé avec la société R2S et R2S SSi ;
- **DESIGNE** la société Emeraude Sécurité comme prestataire pour la vérification de la protection incendie.

Devis remplacement de 2 extincteurs.

L'Adjoint au Maire, Jean-Philippe RENAULT, indique au conseil qu'il est nécessaire d'installer 2 extincteurs dans la nouvelle mairie. Un devis a été établi par la société Emeraude Sécurité domiciliée à GUIPEL pour un montant 283,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **ACCEPTE** le devis établi par la société Emeraude Sécurité pour un montant de 283,20 € TTC.

Commission Communication

Le Maire informe l'assemblée que plusieurs élus sont intéressés par la rédaction du bulletin municipal de Saint-André-Des-Eaux ainsi que de la mise en place d'un site internet pour la mairie.

Il propose la création d'une commission communication qui aura pour mission d'informer au mieux la population sur les événements et manifestations passés ou à venir dans notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** Jean-Louis NOGUES ; Tyfenn BAUBRY ; Mathilde LE BRETON et Céline MORANT membres de la Commission Communication.

Mise à jour du prix du kW/h d'électricité pour la location de la salle polyvalente.

L'Adjoint au Maire, M.RENAULT explique au Conseil Municipal que le prix de l'électricité de la salle, inchangé depuis plusieurs années est de 0,20€ du kW/h.

En 2014, EDF Collectivité a facturé le kW/h à 0,25€ engendrant ainsi une perte pour la commune. Il propose en conséquence d'augmenter le tarif de l'électricité, pour la location de la salle des rainettes à hauteur des frais réels du coût de l'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **FIXE** le tarif du kW/h pour la location de la salle des fêtes à 0,25€ et ce à la date exécutoire de la présente délibération.

Non reconduction du contrat annuel fourrière animale.

Le Maire présente la facture de la société SAS SACPA, d'un montant de 395,40 € TTC concernant le forfait annuel 2015 de la fourrière animale.

Face aux rares interventions demandées par la commune en matière de capture d'animaux et au coût annuel du service ; face à la baisse de dotation de l'état obligeant la commune à limiter ses coûts de fonctionnement, le conseil municipal à l'unanimité, **DECIDE** de résilier le contrat de la SACPA pour l'année 2016.

Prix de facturation de la salle des fêtes pour l'association « Les Burlesques du Quiou ».

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de location de la salle des fêtes par l'association « Les Burlesques du Quiou » à la date du 7 février 2015 à un tarif préférentiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** de faire bénéficier l'association Les Burlesques du Quiou du tarif commune de 185 € uniquement si l'association en fait la demande par écrit.

Séance du 29 janvier 2015

Etaients présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Christian BESSAA, Jean-Philippe RENAULT, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Mathilde LE BRETON, Sylvie MICHEL, Céline MORANT.

Absent excusé : Philippe NEVEU.

Pouvoir : Philippe NEVEU à Jean-Louis NOGUES

Approbation du Compte de Gestion 2014.

Le maire présente le compte de gestion du receveur de la Trésorerie de Dinan qui relate les dépenses et les recettes véritables réalisées sur l'exercice 2014. Après vérification par l'ordonnateur, celui-ci est conforme aux écritures administratives 2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2014.

Approbation du Compte Administratif 2014.

Le maire laisse la présidence du conseil à Yannick FEUDE, 1^{er} adjoint au maire et délégués des finances, pour présenter le compte administratif.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2014 :

Résultat de fonctionnement

- Dépenses :	128 099.89 €
- Recettes :	180 067.13 €
- Résultat de l'exercice :	51 967.24 €
- Résultat reporté 2013 :	55 292.18 €
- Résultat de fonctionnement :	107 259.42 €

Fonctionnement 2014



Résultat d'investissement

- Dépenses :	104 517.00 €
- Recettes :	137 154.14 €
- Excédent de l'exercice :	32 637.14 €
- Déficit reporté 2013 :	- 18 961.21 €
- Résultat d'investissement :	13 675.93 €

Investissement 2014



Résultat de clôture : **120 935.35€**

Il décide:

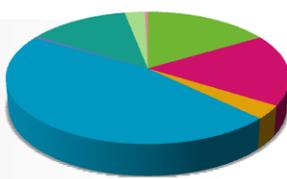
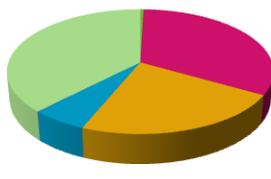
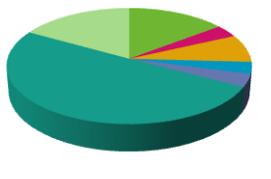
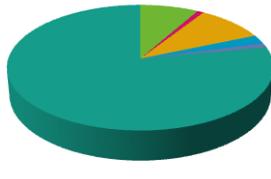
- de **REPORTER** la somme de 107 259,42 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté à la section de Fonctionnement ;
- de **REPORTER** la somme de 13 675.93 € au compte 001 solde d'exécution da section d'investissement reporté à la section d'investissement.

Subvention CCAS 2015.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 000€ au CCAS de Saint-André-Des-Eaux.

Vote du Budget Primitif Communal 2015

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chap. 011 - Charges à caractère général	46 664,29€	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Charges générales ■ Personnel ■ Dépenses imprévues ■ Virement en investissement ■ Opération d'ordre ■ Divers ■ Charges financières
Chap. 012 - Charges de personnel	49 702,18 €	
Chap. 022 - Dépenses imprévues Fonct	9 332,72 €	
Chap. 023 - Virement à la section d'invest.	131 000,00 €	
Chap. 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 509,65 €	
Chap. 65 - Autres charges gestion courante	37 160,96 €	
Chap. 66 - Charges financières	7 523,42 €	
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	1 055,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	283 948,22 €	
RECETTES		
Chap. 70 - Produits des services	1 310,00 €	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Produits des services ■ Impôts et Taxes ■ Dotations et participations ■ Autres produits ■ Produits financiers ■ Produits exceptionnel ■ Excédent de fonctionnement
Chap. 73 - Impôts et taxes	93 341,00 €	
Chap. 74 - Dotations et participations	64 887,80 €	
Chap. 75 - Autres produits gestion courante	16 900,00 €	
Chap. 76 - Produits financier	150,00 €	
Chap. 77 - Produits exceptionnels	100,00 €	
Chap. 002 - Excédent de fonct exercice préc.	107 259,42 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	283 948,22 €	
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	556,92 €	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Emprunts ■ Immobilisation ■ Immobilisation ■ signalisation ■ nouvelle mairie ■ logement communal ■ Emprunts
Chap. 16 - Remboursement d'emprunts	24 531,72 €	
Chap. 20 - Immobilisations corporelles	5 900,00 €	
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	13 000,00 €	
Opération 128 Signalisation	5 500,00 €	
Chap. 23 - Immobilisations en cours		
Opération 133 Mairie nouvelle	6 000,00 €	
Opération 134 - Amén. mairie en log.	84 620,17 €	
Opération 135 - Programme de voirie	28 290,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTESSEMENT	283 948,22 €	
RECETTES		
Chap. 001 - Solde de la section d'inv. reporté	13 675,93 €	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Solde section d'investissement ■ Opération d'ordre ■ Dotations ■ Subventions ■ Emprunts ■ Virement section investissement
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre section	1 509,65 €	
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	556,92 €	
Chap. 10 - Dotations Fonds divers Réserves	15 962,31 €	
Chap. 13 - Subventions d'investissement	3 894,00 €	
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 800,00 €	
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	131 000,00 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	283 948,22 €	

Prêt d'une parcelle communale pour la pâture de chevaux.

Le maire fait part de la requête de deux administrés, sollicitant le prêt, à titre gracieux, d'une parcelle communale, anciennement peupleraie pour y mettre leurs chevaux.

Ces derniers prendraient à leurs entières charges la clôture et la sécurisation de la parcelle.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal évoque les risques de dégradation des arbres situés sur la parcelle (phénomène ayant déjà été observé par le passé sur la commune), et souhaite avoir des informations précises sur les responsabilités de la commune et du maire en cas de dégâts occasionnés par les animaux sur autrui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **REFUSE** le prêt de la parcelle.

Projet d'élaboration du PLUi

A l'échelle nationale, la loi ALUR publiée au mois de mars 2014 annonce le transfert automatique de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, en mars 2017, sauf si une minorité de blocage empêche ce transfert (25% des communes représentant 20% de la population de l'EPCI).

L'élaboration d'un PLUi se traduirait par la volonté de chacune des communes de notre intercommunalité de maîtriser son développement en travaillant de concert pour la traduction d'un projet de territoire ; le tout, en portant une attention particulière au contexte économique et financier actuel et futur de nos collectivités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **ACCEPTE** le projet d'élaboration du PLUi.

Séance du 9 avril 2015

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Christian BESSAA, Jean-Philippe RENAULT, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Mathilde LE BRETON, Sylvie MICHEL, Céline MORANT, Philippe NEVEU.

Absents excusés : Yannick FEUDE, Christian BESSAA, Arnaud GOURDEL.

Pouvoirs : Arnaud GOURDEL à Jean-Louis NOGUES ; Christian BESSAA à Jean-Philippe RENAULT.

Vote des taux d'imposition 2015

Le maire rappelle au conseil que la participation de l'Etat via les dotations est en baisse pour l'année 2015. Cette diminution s'opérera également pour les années 2016 et 2017. La perte de recette pour la commune d'ici 2017 est estimée à 20 136 €. Le maire précise également que les aides perçues par l'Etat sont calculées sur un nombre d'habitant inférieur à la population réelle de Saint André Des Eaux pénalisant ainsi le budget communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à neuf voix pour et une abstention, décide :

- **D'AUGMENTER** les taux des différentes taxes directes locales en 2015 de 0,5 point soit :
 - Taxe d'habitation : 16.45%
 - Taxe foncière bâtie : 19.23 %
 - Taxe foncière non bâtie : 73.12%

Étaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Christian BESSAA, Jean-Philippe RENAULT, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Mathilde LE BRETON, Sylvie MICHEL, Céline MORANT, Philippe NEVEU.

Absents excusés : Mathilde LE BRETON

Pouvoirs : Mathilde LE BRETON à Jean-Louis NOGUES

Devis plaques de rues et des numéros de maisons

Monsieur le Maire expose les devis réalisés pour l'achat de 30 plaques de rues, ainsi que de 228 numéros :

- 1) SPM domiciliée à Lanvollon : 2 967,00 € HT + option de pose de film anti-graffiti à 15 € HT/panneau soit 3 417 € HT
- 2) Self Signal domiciliée à Cesson Sevigné : 4 409,40 € HT

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SPM pour un montant de 2 967,00 € HT avec l'option du film anti-graffiti afin d'avoir un produit équivalent proposé par Self Signal soit un total de 3 417 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la facture correspondante aux travaux réellement réalisés pour un montant pouvant varier à + ou - 15 % du montant du devis ;
- **DIT** que la pose sera effectuée par la commune.

Délégation du Conseil municipal au Maire en matière d'emprunts

La décision de recourir à l'emprunt relève de la compétence du Conseil municipal (article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales). Toutefois, la gestion de la dette et notamment la réactivité nécessaire dans diverses décisions s'accommodant mal du calendrier des séances de l'assemblée délibérante, le code général des collectivités territoriales prévoit une possibilité de délégation du Conseil municipal au Maire. Le Maire est ainsi chargé de procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- Considérant qu'il est possible d'alléger le fonctionnement de l'administration locale en déléguant au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du code précité et que les décisions relatives à la gestion de la dette impliquent une réactivité afin que la Commune puisse bénéficier des conditions les plus favorables
- Considérant qu'il est nécessaire pour la réalisation des travaux d'investissement liés aux logements communaux, de mettre en place une stratégie d'endettement pour la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DELEGUE** à Monsieur le Maire de Saint-André-Des-Eaux les pouvoirs pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement pour les travaux d'investissement liés au logement communal, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions ci-après définies :
 - lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
 - de retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
 - de définir le type d'amortissement et la durée de l'emprunt.
- **PRECISE** que les délégations de compétence au Maire définies ci-dessus sont limitées à l'exercice budgétaire 2015 ;

- **PRECISE** que conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal sera tenu informé de l'emprunts contracté, et des opérations de gestion de dette réalisées, dans le cadre de cette délégation de compétence.

Subvention vers le Comité Des Fêtes

Le maire explique à l'assemblée que le Marathon des P'tites Olympiades de Saint-André-Des-Eaux à connu un vif succès et propose pour encourager ce type de manifestation de verser une subvention de 50 € au comité des fêtes de Saint-André-Des-Eaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 50 € au Comité des Fêtes.

Lieu de scolarité des enfants domicilié à St-André-Des-Eaux

Céline MORANT présente à l'assemblée le bilan de la réunion du Syndicat du RPI du 20 avril 2015. Il a été demandé, pour chaque commune de délibéré sur l'obligation des enfants de Saint-André-Des-Eaux d'être scolarisé dans l'une des écoles appartenant au syndicat du RPI.

Considérant que cette obligation porte à atteinte à la liberté de l'éducation des enfants, le conseil municipal à l'unanimité **REFUSE** l'obligation pour les enfants de Saint-André-Des-Eaux à être scolarisé dans l'une des écoles gérée par le syndicat du RPI.

Effacement des lignes réseaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au Syndicat Départemental D'Energie les travaux concernant l'effacement des lignes à savoir :

- Le réseau téléphonique : la fourniture et la pose du Génie Civil du réseau de communication téléphonique pour un montant de 22 000 € TTC conformément au règlement + 1 800€ HT de câblage ;
- Le réseau d'éclairage public : 34 000€ HT. Ces travaux sont pris en charge à 40 % par le SDE22. Il resterait donc à la commune une participation de 20 500 €20 HT ;
- Le réseau électrique : 42 000€ HT pour financé à 70% par le SDE. Il resterait donc 12 600 € HT financé par la commune.

Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée par l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention financière « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché des travaux auxquels se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci

Devis électricité-plomberie et peinture pour le logement communal vacant

Le maire présente à l'assemblée 4 devis concernant la restauration du logement communal vacant.

Pour la plomberie et l'électricité :

- Devis de l'entreprise MARCELLE BENOIT domiciliée à Plouasne : 2 043,00€ HT
- Devis de l'entreprise LUDOVIC POTDEVIN domiciliée à Evran : 2 103,95€ HT

Pour la peinture :

- Devis de l'entreprise TOUT EN COULEUR domiciliée à Evran : 4 198,40 € HT
(préparation des murs et peinture)
- Devis de l'entreprise BERRU domiciliée à GEVEZ : 5 039,34 € HT
(Préparation des murs et pose d'une toile de verre)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise MARCELLE BENOIT pour le lot plomberie et électricité ;
- **SOLLICITE** le maire afin d'obtenir un devis supplémentaire pour le lot peinture afin de pouvoir comparer le même service ;
- **AUTORISE** le cas échéant à signer le devis le mieux disant.

Séance du 30 juin 2015

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Christian BESSAA, Jean-Philippe RENAULT, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Mathilde LE BRETON, Sylvie MICHEL, Céline MORANT, Philippe NEVEU.

Absents excusés : Christian BESSAA, Tyfenn BAUBRY.

Pouvoirs : Tyfenn BAUBRY à Yannick FEUDE.

Répartition du Fond de Péréquation Intercommunal

Monsieur le Maire présente les modalités de répartition du Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC) 2015.

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la Loi de Finances initiale pour 2011), l'article 144 de la Loi de Finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une fraction des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et Communes moins favorisées.

Il convient à la commune de se prononcer sur la répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres.

A près en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **ADOpte** une répartition de cette enveloppe entre les communes, basée sur le droit commun.

Majoration de la valeur locative de terrains nus situés en zone constructible

Le Maire de SAINT-ANDREE-DES-EAUX expose les dispositions de l'article 1396 du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines ou à urbaniser, lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie de la zone à urbaniser ont une capacité

suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, délimitées par une carte communale, un plan local d'urbanisme, un document d'urbanisme en tenant lieu ou un plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé conformément au code de l'urbanisme, d'une valeur forfaitaire comprise entre 0 et 3 € par mètre carré pour le calcul de la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la commune et aux établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre dont elle est membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de majorer la valeur locative cadastrale des Décide terrains constructibles suivantes: A1959 ; A1870 conformément a l'annexe 1 ;
- **FIXE** la majoration par mètre carré à 1€00 sous réserve de l'application d'un plafond calculé par l'administration en fonction des valeurs forfaitaires moyennes par zone indexées chaque année sur l'indice des prix à la consommation hors tabac tel qu'il est estimé dans le rapport économique, social et financier présenté en annexe au projet de loi de finances établi pour cette même année.

Mise en place du dispositif « Argent de poche »

Monsieur le Maire, expose que depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal pendant les congés.

Considérant ces éléments, **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées.

Coût d'entretien des voiries communales

Le Maire présente à l'assemblée le tableau récapitulatif du coût de l'entretien de la voirie communale pour l'année 2014 qui s'élève à 5 147,50 € pour 188,75 heures de travail effectif soit une moyenne de 27€27 de l'heure.

Les tarifs 2015 ont augmenté de la manière suivante :

	2014	2015
TRACTOPELLE	22 €	27,09 €
CAMION	22 €	44,93 €
TRACTEUR + EPAREUSE	22 €	39,69 €
MAIN D'OEUVRE	32	23,10 €
TECHNICIEN	-	28,88 €

Face à cette hausse, les élus souhaitent avoir un devis comparatif sur les différents postes d'entretien de voirie communale.

Le maire ayant pris note de cette observation, fera réaliser des devis complémentaires.

LA VIE COMMUNALE

SAINT ANDRE DES EAUX EN COTE D'ARMOR BOUSCULE LE PAYSAGE :

Grâce à ses atouts touristiques, à la dynamique et à l'engagement de ses habitants et sympathisants, cette commune des côtes d'Armor a su fédérer et rassembler de nombreuses initiatives riches d'échanges et de partages.

SA BASE DE LOISIRS SUR LE SITE DE BETINEUC :

- **L'Ecole Toutes Voiles Dehors (ETVD)** : rencontre sportive interclasse organisée le 30 juin par la commission " voile à l'école " des Côtes d'Armor avec le partenariat du Crédit Agricole, du Conseil Général, d'Ailes Marines, de l'USEP, de l'UGSEL, de l'Education Nationale, du Comité Départemental de Voile et des centres nautiques.
- **L'Office des Sports et de Loisirs du Pays d'Évran (O.S.L.P.E.)** a pour mission de gérer les infrastructures sportives du centre nautique de Bétineuc.
- **ÉCOLE DE pêche** : L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (**AAPPMA**)
L'APN (Atelier Pêche Nature) de Dinan-Evran est le plus important du département, il a accueilli jusqu'à 48 jeunes en 2011. La remise à l'eau de toutes les captures est obligatoire.
- **Le Fil de l'Eau** : espace de restauration de la base de loisirs, ouvert du printemps à l'automne.
- **Sa Plage** avec baignade surveillée en Juillet et en août
- **Ses P'tites Olympiades** : 1^{ère} édition le 30 Mai 2015

SON CAFE DE PAYS : BAR L'ÉPROUVETTE

- Expositions, soirées musicales, théâtre, vente de produits locaux
- Soirée à thèmes : jeux, rencontres/discussions, scène ouverte tous les dimanche soir
- La Guinguette du 14 Juillet (spectacles et concerts gratuits en journée et soirée)
- La Chorale de l'éprouvette (tous les jeudi soir)
- Marché d'été (tous les dimanches du 19/07 au 30/08) : exposants, animations, concerts
- Et participe/Co organise un grand nombre d'évènements avec les associations

SES ASSOCIATIONS :

L'ASADE : Détachées du quotidien souvent laborieux de ses adhérents, les activités de l'ASADE proposent des rencontres, des activités, et des échanges qui valorisent les compétences, les valeurs de chacun et favorisent l'intégration dans un environnement culturelle et artistique.

Bien ancrée sur son territoire, l'association participe par ses actions à l'enrichissement de l'offre culturelle du pays de Dinan et rayonne jusqu'à Saint Briec, Rennes, Saint Malo et bien au-delà.

L'ASADE est riche d'un engagement humain inter générationnel et social aux compétences variées et aux valeurs d'action et de solidarité fortes pour fédérer et générer un réseau actif et solidaire.

Elle organise, depuis plus de 3 ans, plusieurs évènements dont le **Festival des Arts Sonnés**

4^{ème} édition les 18 et 19 Septembre 2015. Petit festival et grande affiche (97% en autofinancement).

Ils sont venus : Tryo, Zebda, La Rue Kétanou, Boulevards des Airs, Karpatt, No One is Innocent, Marcel et son Orchestre, Le Pied de la Pompe, Babylon Circus, Hilight Tribes, Zenzilé, Broussaï,....

Elle organise également : les festivités de Noël (spectacles gratuits), le Fest'Hiver des arts sonnés, ...

LES PAPILLONADES : Association à but humanitaire et caritatif qui propose le premier week-end de Juin le **Festival des Papillonades** avec de nombreux spectacles gratuits en journée et en soirée des concerts (11^{ème} édition les 5, 6 et 7 Juin 2015).

L'association soutien « l'empire des enfants » (soutenu aussi par la fondation Air France) ainsi que l'association des cimes ou encore Mézières sans frontières.

Elle organise également : la soirée cochon grillé, les Chenillades (journée carnaval et soirée concert)

SES ARTISTES A DEMEURE :

- Maxime Raguin : Musicien professionnel, accordéoniste/percussionniste (Collectif 13, Le Ptit Son)
- Jérôme Mauffrais / Laser Impact : spectacle son et lumière
- Jean Paul Derlot / Peintre
- Virginie Da Costa / Romancière
- Marie France Piel / Artiste peintre et création du jardin des saules
- Jean Pierre Mousquey et son épouse / Sculpteurs

SON COMITE DES FETES :

- **Marathon et Duo-Marathon** (35^{ème} édition en 2015, le 1^{er} dimanche d'août)
- Participation aux **joutes nautiques de l'association Kiwanis de Dinan-Lanvallay**, avec une équipe dynamique et toujours bien classée,
Ou encore aux **relais des villages** (32^{ème} édition en 2015), course à pied en relais intercommunale.

En ces temps difficile ou les dotations, les subventions se font de plus en plus rare, ou l'on ne connaît plus son voisin, la cohésion de tous ces acteurs locaux révolutionne le paysage et dynamise le monde rural en se fédérant, en unissant équipements et compétences.

Comment un village de 325 habitants, qui a attiré près de 15 000 personnes en 2014,

arrive à rassembler, autour de ces évènements, un grand nombre de la population du territoire et des départements voisins, de bénévoles, des institutions locales, des pouvoirs publics et des entreprises locales.

Un tour de force qui se conjugue à une réussite humaine

Ecrit par : Bouba

UN CARREFOUR SECURISE POUR SAINT ANDRE

En Février le maire de Saint André-Des-Eaux, Jean-louis Nogues a réagi vivement aux trois accidents qui se sont produits au même endroit, en moins de 24h. << **Le carrefour du Pont du Besso est dangereux. Un jour cela ne sera pas "que" de la tôle et nous serons face à une drame ! >>.**

Lundi 22 juin, le nouvel aménagement sécurisé du carrefour a été inauguré. << **Il y a eu un déboisement des abords du carrefour, rendant la visibilité aux automobilistes >> a déclaré Michel Daugan, conseiller départemental. << **Les panneaux de signalisation ont été changés et cela contribue grandement à la sécurisation du carrefour >>, précise Christian Bessaa, 1^{er} adjoint, au maire de Saint André.****

Philippe Le Barbier, Chef d'Antenne Routière à la MDD de Dinan, qui a supervisé les travaux, a déclaré : << **Nous avons répondu très rapidement à ce problème de sécurité routière, en réalisant un haricot franchissable et un marquage au sol. >>**

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Pendant les vacances scolaires d'été, la commune a fait appel aux jeunes volontaires pour effectuer des petits travaux d'entretiens (espaces verts, mobilier urbain, cimetière) et administratifs (archivage, bulletin municipal) sur la commune. C'est grâce au dispositif « Argent de poche », encore méconnu dans le département, que cette opération a vu le jour. Cet été, ce sont 6 adolescents qui ont contribué aux travaux de la commune.

QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ?

Le dispositif créé la possibilité pour des adolescents et de jeunes adultes (16-21 ans) d'effectuer des petits chantiers de proximité (½ journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour. Les sommes versées directement aux jeunes (par une régie ou tout système équivalent) leur permettent de financer leurs loisirs.

Ces chantiers s'adressent aux adolescents de 16 ans et plus, ainsi qu'aux jeunes adultes (jusqu'à 26 ans) en difficulté. Les procédures d'inscription des jeunes restent souples et équitables (proscrire les entretiens préalables individuels avec fourniture de CV par exemple, permettre à chaque jeune de bénéficier d'un même nombre de séances en fonction des inscrits).

Un bilan sera établi à la rentrée scolaire. Si l'expérience est positive, la commune pourra être amenée à renouveler l'opération.



ETANG DE BETINEUC : UNE EAU D'EXCELLENTE QUALITE

Comme chaque année, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignade est réalisé tout au long de la saison balnéaire. C'est l'Agence Régionale de Santé Bretagne qui organise ce contrôle, en lien avec les personnes responsables des eaux de baignade et les collectivités concernées.

Des prélèvements d'eau sont réalisés à une fréquence minimale mensuelle et qualifiés, de « bon », « moyen » ou « mauvais », en fonction des résultats d'analyse des paramètres microbiologiques et chimiques et des contrôles visuels.

En outre, comme en 2014 sur l'étang de Bétineuc, les personnes responsables des eaux de baignade peuvent être amenées à interdire temporairement la baignade, avec l'appui des agences régionales de santé, en cas de risques sanitaires pour les baigneurs.

Ce sont les cyanobactéries qui sont surveillées de près car présentes en trop forte quantité, elle représente un risque pour notre santé.

Les prélèvements qui ont été réalisés à Bétineuc depuis le début de l'été montrent une excellente qualité de l'eau et un nombre de cyanobactéries peu élevé autorisant le site à un maintien d'activité normale.

Vous pouvez consulter les résultats des contrôles durant toute la saison, sur le site Internet du ministère chargé de la santé : <http://baignades.sante.gouv.fr>.

Opération gratuite de broyage des déchets verts



Dinan Communauté propose une opération exceptionnelle et gratuite de sensibilisation au broyage de végétaux dans toutes les communes du territoire, à l'automne prochain.

Notre commune accueillera cette opération le :

Mardi 20 octobre à partir de 14h00
au bourg, sur le parking face au café de L'Éprouvette

Le principe de l'opération est d'inviter tout particulier ayant réalisé l'entretien de son jardin et ses tailles d'automne, à apporter ses branchages qui seront broyés sur-place. Ce broyage fera un paillage utile et esthétique dans les parterres ou potagers. Il peut également être laissé sur place, et ainsi faire le bonheur de bien d'autres jardiniers !

LE BROYAGE, POURQUOI FAIRE ?

Le paillage est le meilleur allié du jardinier car il permet :

- De gagner du temps : 30 min passées à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, arroser, bêcher, sarcler, biner. Pailler, c'est aussi moins de temps passé pour les trajets en déchetterie.
- D'économiser de l'argent : inutile d'acheter du paillis, de l'engrais ou du désherbant.
- D'avoir tout naturellement un jardin en bonne santé : le paillage apporte de l'humus, améliore la structure de votre sol, retient l'humidité, évite la pousse des indésirables, protège les plantes du gel et des fortes chaleurs et crée un abri pour les animaux auxiliaires du jardin.

POURQUOI L'AUTOMNE ?

L'automne est une saison idéale pour la taille des arbres ; les floraisons estivales sont terminées, et pour les haies qui nécessitent une taille annuelle, il est important d'attendre septembre pour que le bois ait le temps de cicatriser pendant la période hivernale et ainsi se régénérer.

RECOMMANDATIONS A SUIVRE IMPERATIVEMENT :

- Le diamètre des branches ne devra pas être supérieur à 9 cm,
 - La quantité de branchages à broyer ne devra pas excéder une remorque de voiture par usager.
- Plus d'infos : 02 96 87 20 10

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Zoïa LE GUEN POMMERET, La Lindais, née le 9 février 2015

Rose THOMAS, Penhouët, née le 12 mai 2015

Calie GONÇALVES, La Desvrie, née le 06 juin 2015

Emy MITIFFIOT De BELAIR, Le Hambout, née le 10 juin 2015



MARIAGES



Remuall Denic

et Emmanuelle Moricet

22 juin 2015



Romain Thomas

et Aline Maze Dit Mieuxement

25 juillet 2015

DECES

HÉLÈNE DESHAYES NÉE COLLET, L'ÉPINE, LE 19 JANVIER 2015

Paulette BESSAA née PICARD, Le Bourg, le 26 juin 2015

Nos condoléances aux familles



URBANISME

Permis de construire

N°02227415
C0001

GILLOUAYE Vincent

La Lindais

Changement de destination +
création d'ouvertures

Déclaration préalable de travaux

N°022 274 15 C0001

PIRIOU Maël

Champs aux Moines

Abri de jardin

N°022 274 15 C0002

BAPTISTE Jean-Michel

Le Champ Barbe

Extension

N°022 274 15 C0003

NICOLAS Arnaud

L'auditoire

Création d'ouvertures

N°022 274 15 C0004

SUAS Marie

Penhouët

Restauration four

N°022 274 15 C0005

BOIXIERE Fabrice

Le Hambout

Clôture

N°022 274 15C0007

JUBIN Yann

Le Placis

Clôture + portail

N°022 274 15 C0008

MARCELIN Maxime

La Hamelinais

Création d'ouverture

INFO PRATIQUE

Liste des assistantes maternelles

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET/OU FAMILIAL(E)S	ADRESSE	Type d'agrément Capacité d'accueil
BUAN (URTEBISE) ISABELLE Tél. : 09.82.61.50.44	LE CHAMP RICHEL 22630 SAINT-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3 M
COURROUSSE (DELIGNY) CHARLOTTE Tél. : 02.96.88.10.44	LE HAMBOUT 22630 SAINT-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3 M
DE BELAIR (BELLEBON) FLEUR Tél. : 02.96.89.14.09	LE HAMBOUT 22630 SAINT-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3 M
FRETIN SOPHIE Tél. : 02.96.27.48.33	5 LOT DES TILLEULS 22630 SAINT-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3 M

LOCATION CHAPITEAU

Le Chapiteau 12m X 5m est disponible à la location. Renseignements l'après midi en mairie au 02 96 27 40 14.



VIE PRATIQUE

VIVRE MIEUX SANS PESTICIDES

Est-il bon de rappeler que les pesticides sont dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement ? Malgré cette prise de conscience, nous sommes encore nombreux à en utiliser, notamment pour désherber. Pour preuve, les fortes concentrations encore mesurées dans les cours d'eau (par exemple plus de 50 fois la norme autorisée pour le glyphosate !).

N'oublions pas qu'un arrêté préfectoral de 2005 interdit à quiconque, sous peine d'amende, tout désherbage chimique près des fossés, caniveaux, et rivières ...

DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



Une trentaine de communes du bassin versant de la Rance se sont engagés dans la réduction des désherbants pour préserver la santé et le cadre de vie des citoyens. Les outils utilisés ne sont pas des désherbants mais limitent la pousse des plantes. Elles sont consommatrices d'énergie et de temps. Changer les pratiques implique une évolution dans l'acceptation des herbes sur les trottoirs, qui s'installent alors plus facilement sur le territoire communal.

Pour accompagner la collectivité dans cette volonté d'amélioration du cadre de vie, l'adhésion des habitants est essentielle.

Si quelques herbes poussent au pas de votre porte, plusieurs solutions sont possibles :

- Supprimer les herbes spontanées est plus facile si on ne les laisse pas s'installer durablement. Un balayage régulier va permettre d'éviter l'installation de résidus favorables à la pousse et élimera les jeunes pousses encore fragiles. Si besoin, un passage à la binette ou un arrachage à la main régulier aura raison des herbes les plus tenaces.
- La nature s'installe partout où elle a un peu de place. Certaines plantes du jardin s'accommodent parfaitement des espaces de pieds de murs, pauvres en substrat et souvent assez chauds. Myosotis, erigeron, rose trempière ou valériane ne laisseront pas la place à d'autres plantes pour s'installer et offriront une floraison très agréable.
- Tolérer quelques herbes, les couper quand elles deviennent trop hautes pour les maintenir à une hauteur acceptable, voilà une solution demandant un moindre effort et permettant à la nature de s'exprimer dans un petit espace libre de bitume.

Des herbes s'installent entre les joints des dalles et pavés, dans les gravillons :

- Pour les petites surfaces (terrasse, entrée du garage, allée pavée...) : Désherber à l'eau bouillante : très efficace, sûr et parfaitement adapté aux petites surfaces. Ne pas attendre d'être envahi et intervenir dès les premières pousses. Penser à récupérer l'eau de cuisson des légumes. Epandre l'eau bouillante avec une casserole ou un arrosoir galvanisé.
- Entre les pavés des terrasses : Couper les plantes au couteau ou mieux au grattoir.
- Pour les dalles : Utiliser un nettoyeur chauffant à haute pression.
- Contre les lichens et mousses : Quand c'est possible, les détacher avec un racloir (ou une binette à pousser), puis passer le balai brosse. Pour les plus tenaces, utiliser un karcher haute pression. En ultime recours, utiliser un anti-mousse à base de D-limonène à condition de se protéger (il est irritant pour la peau et les yeux).
- Eviter de désherber : aménager l'espace
- Eviter de créer des allées ou des cours gravillonnées trop larges !
- Placer un géotextile (bâche poreuse) sous une épaisse couche de gravillons : cela empêche les herbes de pousser tout en laissant circuler l'eau et l'air. Le temps passé pour sa mise en œuvre est largement compensé par l'arrêt des corvées de désherbage.
- Recouvrir les allées en terre avec des écorces de pin, des copeaux de bois, notamment les branches taillées ou des ardoises concassées.
- Enherber les allées du jardin potager.
- Refaire les joints entre les dalles pour éviter que l'herbe ne s'installe.
- Laisser l'herbe pousser et la réguler avec un rotofil ou une tondeuse.
- Installer des pas japonais ou des dalles engazonnées.

LE DEMARCHAGE A DOMICILE

Devant la recrudescence des vols commis par ruse, au préjudice des personnes âgées, nous attirons votre attention sur ce type de délinquance, ayant pour victimes principales, les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées vivant seules.



LES RECOMMANDATIONS POUR PRÉVENIR LES ESCROQUERIES, LE DEMARCHAGE ILLICITE ET LE TRAVAIL ILLEGAL :

- Ne rien signer avant la conclusion d'un devis qui doit être écrit et comporter l'ensemble des informations concernant l'entreprise (nom, adresse, nom du démarcheur, descriptif précis, modalité et délai de livraison, montant HT, montant TTC) ;
- Ne pas verser d'argent ou de remettre de chèque avant l'écoulement du délai de 7 jours pendant lequel le consommateur peut se rétracter. Le délai est de 14 jours en cas de crédit.
- Ne pas signer un document non daté ou antidaté.
- Ne pas faire de chèque antidaté.
- **Soyez attentifs : avisez les services de gendarmerie de tout fait suspect** (individus ou véhicules anormalement présents, appels sur vos téléphones). Il se peut que des cambrioleurs effectuent des repérages ou un sondage sur votre présence
- Méfiez-vous des démarcheurs ou quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe, et des personnes proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, panneaux solaires, récupérateur de métaux précieux...).
- Attention également aux faux plombiers, agents EDF ou de société de sécurité, représentants, faux gendarmes ou faux policiers etc... Ils peuvent profiter d'une visite à domicile pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage.
- **Conformément à la réglementation** (article L310-1 du code de la consommation), **les professionnels agissant par démarchage à domicile doivent justifier de leur identité professionnelle, de la réalité de l'entreprise et respecter les dispositions** telles que la rédaction d'un devis précisant le délai de rétractation et les conditions de paiement.
Les professionnels doivent être en mesure de présenter un extrait Kbis, véritable « carte d'identité » à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Leurs factures font mention du numéro SIRET de l'entreprise (identifiant de l'établissement). En cas de doute, ne pas hésiter à se renseigner auprès de personnes dignes de confiance avant de conclure un achat ou un contrat pour diverses prestations.
- **EXIGEZ TOUJOURS LA PRÉSENTATION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE.**
- **PENSEZ A NOTER LES IMMATICULATIONS.**

RAPPEL DES CONSEILS EN MATIERE DE PREVENTION DES CAMBRIOLAGES :

- **Verrouillez portes et fenêtres**, en journée, lorsque vous vous absentez, et la nuit, même si vous êtes dans votre habitation.
- **Ne laissez pas de message** sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux indiquant la durée de votre absence.
- **N'inscrivez pas vos noms et adresse** sur votre trousseau de clés, ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres. Gardez-les dans un endroit discret.
- **Faites relever régulièrement votre courrier** en votre absence.
- **Ne pas laisser les clés de votre véhicule** ainsi que votre sac à main, portefeuille **à la vue ou dans l'entrée de votre habitation**, commerce...
- **Evitez de conserver de l'argent liquide et des bijoux** de valeur chez vous, ni de fonds de caisse important dans le commerce.
- **Ne mettez pas tous vos biens au même endroit.**
- **Réalisez des clichés photographiques** de vos biens de valeur (mobilier, bijoux informatique...) et **listez** les numéros de séries.

FESTIVITES - LOISIRS

MANIFESTATIONS PASSES

LES « P'TITES OLYMPIADES »

Les premières "p'tites olympiades" se sont déroulées samedi 30 mai en présence de plus de vingt-cinq enfants de la commune et de quelques enfants présents sur les lieux ont pu y participer pour compléter les équipes.

Céline Morant et Mathilde Lebreton conseillères municipales de la commune sont à l'initiative de cet après-midi, à l'intention des plus petits entre 3 et 11 ans. Courses en sac, courses de brouette, sarbacane, relais, tir à la corde, etc... ont été les épreuves des petits Andréens, qui a vu la victoire de l'équipe des vipères sur celle des petits fantômes et des lions noirs ou encore celle des requins.

"Du fait de ne plus avoir d'école, les enfants de Saint-André des Eaux sont scolarisés dans les différentes écoles environnantes. Cet après-midi de convivialité est un bon moyen de se rencontrer et de se connaître.

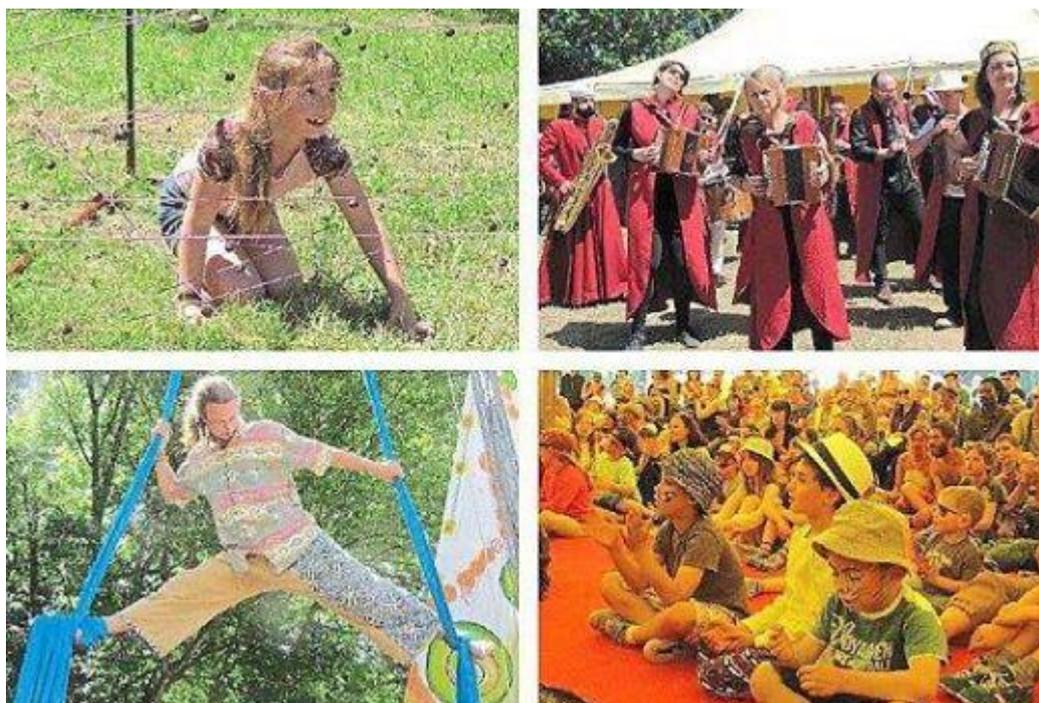
Désormais enfants et parents savent qu'ils appartiennent à la même commune" explique le maire Jean-Louis Nogues.

Les p'tites olympiades se sont achevées avec la remise des médailles et une collation a été servi aux participants.

"Vu le succès et l'enthousiasme de tous, l'événement sera renouvelé l'année prochaine" concluent Céline et Mathilde



FESTIVAL DES PAPILLONADES



Une onzième édition des Papillonades sous le soleil

Le week-end du 6-7 juin avait lieu la 11e édition des Papillonades. Les concerts en soirée et les nombreuses animations champêtres ont attiré un public local, mais également venant de plus loin pour certains. « Nous avons pris l'habitude de venir aux Papillonades depuis plusieurs années, les enfants sont ravis, c'est vraiment un joli festival familial, » exprime une maman. Dimanche, sous le soleil, le festival humanitaire s'est terminé par un dernier concert au café de Pays l'Éprouvette. Les organisateurs ont, une nouvelle fois, relevé le défi de proposer des spectacles gratuits, à but humanitaire.

TOUTES VOILES DEHORS

Mardi 30 juin, toute la journée, à la base de loisirs de Bétineuc sur la commune de Saint-André des Eaux, avait lieu l'opération départementale « Toutes voiles dehors ». Face à une dizaine d'élus invités de Dinan Communauté, dont le président Gérard Berhaut, quelques maires, et des représentants de l'académie de l'Éducation nationale, David Révolte, conseiller départemental pédagogique, a expliqué l'importance de ce rassemblement en Côtes-d'Armor. « C'est notre 14e édition. Cette année, Toutes voiles dehors a touché 2 653 élèves de cycles 3, sur seize sites nautiques du département. Cette entente entre l'Éducation nationale et le comité départemental de voile permet de donner un sens supplémentaire aux actions conjointes du réseau des écoles de voile, des enseignants des classes concernées et des équipes de circonscription de l'Éducation nationale. » La promotion de la voile à l'école valorise le dynamisme des Côtes-d'Armor dans ce domaine. « Toutes voiles dehors » fait aussi en sorte que la voile reste une discipline majeure dans le système éducatif. « Le partenariat s'est aussi fait avec l'office des sports du Pays d'Évran, sous la houlette des animateurs sportifs Charly Cosnefroy et David Brial, c'est vraiment de qualité », reprend Laurence Notre, conseillère en EPS. Tous les élus ont été sensibilisés par la volonté d'accroître le nombre d'écoliers et d'enseignants à s'inscrire et venir participer aux cycles de voile à Bétineuc.



CAP'AGE

Jeudi 9 juillet, la première séance de Cap'Âge, à Saint-André-des-Eaux, a eu lieu à la salle des fêtes. La nouvelle municipalité a un vif intérêt pour la cause des aînés, aussi a-t-elle décidé d'accueillir le service d'animation itinérant, pour répondre au besoin de contact et de stimulation des personnes âgées. L'occasion de revoir l'animatrice, Flore Huguerre, qui a procédé à sa présentation en compagnie du maire, Jean-Louis Nogues, et de son adjoint, Christian Bessaa, quelques jours plus tôt. « La séance a permis de découvrir la variété des activités proposées lors des rencontres mensuelles. Le contenu change à chaque fois et permet de stimuler le corps et l'esprit ainsi que la mémoire, en toute convivialité, par exemple du réveil musculaire sur chaise, des exercices de latéralisation et de concentration, le jeu du tangram », explique l'animatrice. Huit personnes étaient présentes pour ce premier rendez-vous, d'où l'intérêt du service. Le goûter qui clôt chaque après-midi est aussi l'occasion d'échanger sur l'actualité. **La prochaine séance aura lieu le 25 août 2015 et est ouverte à tous**, jeunes comme anciens. C'est un temps

fort qui réunira tous les bénéficiaires de Cap'Âge de la région et portera sur les jeux en bois. « À ne pas manquer ! » Ensuite, les rendez-vous auront lieu le premier jeudi du mois, à la salle des Rainettes.

Renseignements:

Flore Huguerre, 06 95 10 60 04

ou flore.huguerre@famillesrurales.org



35^{EME} MARATHON DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX ET COURSE CYCLISTE

175 coureurs étaient au départ de la 35e édition du marathon et un petit peloton s'est formé dès le premier kilomètre avec Bruno Derrien, le vainqueur 2014, Pascal Blanchard, lauréat en 2011, Mickaël James, revenant pour la passe de trois, et David Massart, phénoménal en 2014. Dans la douleur dès le 4e kilomètre, le sociétaire de Rance Jogging laissait, une nouvelle fois, tout le monde derrière en prenant neuf minutes d'avance.

Le classement 1. David Massart (Rance Jogging); 2. P. Blanchard (Le Mans A 72) ; 3. B. Derrien (Stade Brestois); 4. M. Hercouët (Rance Jogging) ; 5. M. Jeanne (GDM Saint-James) 6. M. Manivel (Rance Jogging) ; 7. C. Renaudin (NL); 8. E. Clouet (US Saint-Gilles) ; 9. V. Le Quintrec (Running 37) ; 10. H. Petit (Stade Cubzaguais).



Course cycliste : Classé dans les meilleurs cadets nationaux l'an dernier (5 victoires), le Girondin Renan Garnier a profité de ses vacances pour glaner son premier succès de l'année sur le sol breton.

Le classement Seniors 3, pass-cyclisme et juniors : 1. Renan Garnier (Le Haillan St Médard) les 100 km en 2 h 28' ; 2. W. Bradshaw (Dinan) à 10" ; 3. R. Lorre (Dinan) à 15" ; 4. T. Bourseul (Plancoët) à 20" ; 5. T. Boullez (Sojasun) ; 6. G. Petitjean (Saint-Malo) ; 7. A. Dufrière (Sojasun) ; 8. T. Tardivel (Moncontour) ; 9. F. Laubé (Quintin) ; 10. M. Ménard (Saint-Malo).

Source du Télégramme

A VOIR – A FAIRE

BAIGNADE A BETINEUC

La plage de Bétineuc est surveillée tout l'été !

Comme en bord de mer, la surveillance de plage et de la zone de baignade est assurée tout l'été, jusqu'au 31 août, de 14 h à 18 h. Dinan communauté (Dico) met à disposition cinq maîtres-nageurs et un BNSSA, à tour de rôle, pour prévenir des dangers et intervenir en cas de problème. « C'est nécessaire, il peut y avoir en cette période jusqu'à 300 personnes sur la plage. Et beaucoup d'enfants veulent se rafraîchir.



La présence d'un sauveteur est rassurant également » évoque Olivier Oléron, directeur des sports de Dico. La qualité de l'eau est également bonne, des analyses sont faites régulièrement. Les visiteurs doivent aussi prendre note de la couleur de la flamme à l'entrée de la plage : vert baignade autorisée, orange tolérée mais risquée, rouge interdite. « En dehors des créneaux de surveillance, c'est à l'entière responsabilité de chacun. » Depuis le lundi 20 juillet, deux saisonniers assurent l'entretien du site.

LE FIL DE L'EAU

Le point de restauration situé à l'entrée de la base de loisirs de Bétineuc, Le fil de l'eau, est ouvert depuis plusieurs semaines. L'affluence des convives incite la responsable, Florence David, à ouvrir son restaurant le midi, mais également le soir en juillet et août.

Le fil de l'eau, ouvert tous les jours de 10 h à 22 h, sauf le lundi.



ANIMATIONS MAISON DES FALUNS

De nombreuses animations avec la maison des Faluns

Tout l'été, la maison des Faluns propose des animations, ouvertes aux enfants de 8 à 12 ans. Sur place, une exposition extérieure, « sur les traces du Petit Chaperon Rouge », des photos de David Guglielmini et des dessins de Romain Pincemin, qui entraînent les visiteurs dans une forêt mystérieuse. « Le conte bien connu prend une nouvelle dimension dans un patrimoine naturel gallo, qui se laisse redécouvrir à travers des photos réenchantées par la peinture numérique », explique Cécilia Néron.



MANIFESTATION A VENIR

FESTIVAL DES ARTS SONNES

Le festival qui monte

En quatre ans, les Arts sonnés se sont fait une belle place sous le soleil des festivals. Organisé dans la petite commune de Saint-André-des-Eaux, 254 âmes, ce festival est devenu le chouchou d'un public fidèle. Ce qu'on aime ici, c'est l'esprit de famille, la simplicité et la sincérité des organisateurs et bénévoles. Ici les festivaliers sont tous considérés comme des amis qu'il faut chouchouter. Conséquence : d'année en année, le festival grandit tout en gardant une jauge à 2 000 personnes. Pour sa 3e édition, le site situé près de l'étang de Bétineuc avait même affiché complet pour la soirée du samedi.

Une affiche pleine de soleil

Hormis l'ambiance du festival, la programmation est également une des clefs du succès. Elle repose en grande partie sur le carnet d'adresses des organisateurs, qui sont tous professionnels de la musique. Un exemple cette année avec la venue de Collectif 13. Cette bande de copains est composée de Guizmo (Tryo), Gérome Briard et Erwann Cornec (Le Pied de la Pompe), Gari Greu (Massilia Sound System), Mourad et Zeitoun (La Rue Ketanou), Alee, Fred Mariolle (guitariste de No One Is Innocent), Max Raguin (accordéoniste du P'tit Son) et DJ Ordoeuvre. Habitué à se retrouver sur scène à l'occasion des concerts des uns et des autres, les membres de Collectif 13 officialisent leur collaboration autour d'un album, avec 13 chansons inédites.

Des têtes d'affiche festives

Annoncée, lors d'un show case à l'Éprouvette, la programmation est encore une fois pleine de promesses. Sinsémilia, groupe de reggae et ska engagé sera la tête d'affiche. On peut parier que jamais leur chanson phare « Tout le bonheur du monde » n'aura autant collé à un festival. Seconde tête d'affiche, la chanteuse brésilienne Flavia Coelho apportera une bonne dose de chaleur avec son Bossa Muffin. Sur scène, cette trentenaire pétillante offre une performance survitaminée. Sa pêche, sa gouaille et son répertoire inédit font que l'on tombe immédiatement sous le charme. Avec Yves Jamait, c'est le copain de comptoir qui va s'installer sur scène. Avec sa voix éraillée et ses textes poétiques, ce chanteur discret mais au public bien présent raconte la vie comme personne. Autre grand moment de musique populaire, le concert de HK et les Saltimbanks. Considéré comme les « petits frères de Zebda », ce collectif a fait de la chanson engagée son leitmotiv. Pêle-mêle, Les ramoneurs de menhirs, Largo, Bob's not dead, Hamawassa, Ptit Lion, La gapette compléteront la programmation.

Un festival soucieux de son public

En plus d'annoncer la programmation, Buba Doyen, cheville ouvrière de l'Asade, qui organise le festival, a annoncé plusieurs nouveautés. « Vous vous souvenez que l'édition 2014 s'était terminée sur une tournée générale offerte au public. Cette année, nous l'accueillerons en offrant l'apéritif et le gobelet grâce à un nouveau partenaire. Nous souhaitons également améliorer l'accueil de nos amis festivaliers sur le camping, la billetterie ou encore la ticketerie. » D'autres surprises devraient encore attendre les festivaliers.

Source Ouest France du 17/06/2015

www.festival-des-arts-sonnes.fr

A-S-A-D-E présente

hit west

FESTIVAL DES ARTS SONNÉS

Base de loisirs de Bétineuc

Yves JAMAÏT SINSEMILIA
COLLECTIF 13 FLAVIA COELHO
HK et les Saltimbanks
RAMONEURS DE MENHIRS

PASS 40€
UN SOIR 25€

LA GAPETTE · HAMAWASSA
PTIT LI'ON · BOB 'S NOT DEAD
LARGO · LAZER IMPACT

2015
CAMPING
RESTOS

DIMANCHE 20 CONCERT GRATUIT À L'ÉPROUVETTE

18 & 19 SEPTEMBRE
SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

Rezeau TICKETNET : AGORAN, CORA, CULTURA, L'ÉCLAIR, VIRGIN MEGASTORE
 Internet : www.ticketnet.fr, Réservation téléphonique : 0 892 390 100 (0,24 euros TTC/min)
 Rézeau France billet : France - Carrefour - Gant - Magasins U - www.frac.com, 0 892 50 36 22 (0,24€/min)

Vendredi 18 et samedi 19 septembre, à Saint-André-des-Eaux.

Tarifs : une soirée 25 € ; le pass 40 €.

Tarifs réduits en vente au bar L'Éprouvette.

Plus d'infos sur :

<http://www.festival-des-arts-sonnes.fr/>

PROGRAMMATION DU CAFE DE L'ÉPROUVETTE



Dimanche 23 août

Atelier d'arts plastiques

de 15 h à 19 h animées par Romane Azzalini sur inscription. Participation libre

Dimanche 30 août

Grande braderie aux instruments

De 10 à 19 heures animation et restauration sur place. Boeuf final.

Samedi 5 septembre

Hop hop hop crew

21h30 paf 4€

Samedi 17 octobre

Matiz métisse

21h30 paf 4€

Dimanche 18 octobre

DJ Or d'œuvre

20h paf 4€

Samedi 24 octobre

Silence

21h30 paf 4€

Samedi 14 novembre

Noumène Tobar

21h30 paf 4€

Pour annoncer vos événements (entre janvier 2016 et juillet 2016) sur le prochain bulletin municipal, merci d'envoyer par mail, vos programmations ou flyers avant le 15 décembre 2015

LE MARATHON A L'HONNEUR DANS LE MAGAZINE DES COTES D'ARMOR

Dans l'édition de Juillet-Aout de la revue départementale 2015, un article sur le marathon de la commune a été publié :

On est le 2 août 1981. S'élançait alors le tout premier marathon de Saint-André-des-Eaux. Robert Nogues, maire de l'époque, revient sur les circonstances qui ont vu la naissance de l'un des plus vieux marathons de France : « Avant le marathon, il y avait déjà une course à pied plutôt bien cotée. On s'est dit : pourquoi ne pas lancer un marathon avec une arrivée autour du plan d'eau ? On y voyait une manière de faire venir des gens à Saint-André. Sur les 30 membres qui composaient le comité des fêtes, nous étions trois à défendre cette idée : Alain Faisant, Daniel Maufrais et moi-même. Nous sommes trois à avoir voté pour, tandis que tous les autres se sont abstenus ! » Trente-cinq ans plus tard, le marathon de Saint-André, qui n'a connu aucune interruption, est toujours là. Mieux, il a gagné une notoriété certaine dans le monde de la course à pied. Son cadre champêtre, sa taille humaine autour de 150 participants, en font un marathon réputé pour sa convivialité et son côté familial. « C'est dans cet esprit que nous

organisons un repas champêtre le midi et une animation le soir, abonde Jean-Louis Nogues, maire et président du comité des fêtes. Cela nous permet de financer les primes. Depuis trois ans, nous donnons autant aux femmes qu'aux hommes : 250 € pour le 1er, avec une surprime de 150 € si le record est battu. On n'est pas dans une logique de sport business ». Convivialité aussi à travers les hébergements chez les habitants. Sans oublier les accompagnateurs à vélo. « Ils font les porteurs d'eau et soutiennent les coureurs. Chacun est libre d'en prendre un ou pas », poursuit le maire. On pourrait aussi parler des bassines pirates. Elles sont une dizaine, disposées par des riverains, afin que les concurrents puissent s'éponger, en marge des ravitaillements officiels. « Les coureurs sont bien contents de les trouver, surtout les derniers qui arrivent vers midi en plein cagnard », assure Robert Nogues. Le parcours traverse les communes de Saint-André-des-Eaux, Saint-Juvat, Tréfumel, Le Quiou et Evran. Il comprend deux boucles de 22,600 km et 19,595 km, soit un total de 42,195 km, la distance officielle d'un marathon. « C'est au mètre près La Fédération française d'athlétisme vient mesurer le circuit et donne son

homologation», explique Loïc Maufrais, vice-président du comité des fêtes en charge du marathon. Principale difficulté du tracé : la montée d'Evran, qu'il faut gravir deux fois, du 13e au 15e km et du 33e au 35e km. Le record du circuit est détenu par Vincent Rousseau qui, en 2005, avait bouclé la distance en deux heures, 27 minutes et 30 secondes. Chez les femmes, le record date de 2004. Il a été établi par Christine Denis-Billet en deux heures, 55 minutes et 23 secondes. Pour l'anecdote, un Lamballais, Michel Mounier, n'a manqué aucune édition du marathon depuis 1981. À noter que pour cette 35e édition, un trophée Gilles-Renault, en forme d'hommage, sera remis au premier « local ». Gilles Renault avait remporté le marathon en 1997. « C'était une fierté pour la commune que ce soit un gars du cru qui gagne », se souvient Jean-Louis Nogues. Enfin, pour la septième année consécutive, les organisateurs proposent un duo marathon. Le principe ? Un coureur fait la première boucle de 22,600 km et le second celle de 19,595 km. Une manière de démocratiser l'accès à cet événement unique en Côtes d'Armor.

Écrit par : Laurent Le Baut





LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

<i>Lundi</i>	13h30 à 17h00
<i>Mardi</i>	13h30 à 17h00
<i>Mercredi</i>	13h30 à 17h00
<i>Jeudi</i>	13h30 à 17h00
<i>Vendredi</i>	13h30 à 17h00
<i>Samedi</i>	Permanence élu de 11h00 à 12h00

02.96.27.40.14

communedesaintandredeseaux22@bbox.fr



Retrouvez la page officielle de votre commune sur Facebook

**BONS PLANS, ACTUALITÉ,
REJOIGNEZ-NOUS SUR**

facebook®